

**Avis**  
**n° 2013/02-03 relatif**  
**à l'habilitation de l'École nationale supérieure d'arts**  
**et métiers (ENSAM Paris Tech)**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : *renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations.*

- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM Paris Tech)
- Vu le rapport établi par Pascal Ray (rapporteur principal)
- Vu le rapport intermédiaire déposé par l'école conformément à la demande formulée lors de la précédente habilitation

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

**Présentation**

L'ENSAM est un EPCSCP sous statut de grand établissement, placé sous la tutelle du MESR et régi par les dispositions des articles L.717-1 et L.952-15 du code de l'éducation. Fondée en 1780, l'école a une histoire qui lui octroie une grande notoriété. Elle est l'une des plus importantes écoles d'ingénieurs française par la taille (+ de 1050 diplômés délivrés / an). L'ENSAM est membre du PRES ParisTech et du PRES HESAM (Hautes études Sorbonne arts et métiers).

Constituée de huit centres régionaux, l'école dispose d'une offre de parcours riches et variés, appuyés sur de nombreuses plateformes technologiques pour l'acquisition des fondamentaux et pour une offre élargie d'expertises. Elle emploie 429 enseignants-chercheurs et enseignants permanents. Elle dispose également 608 personnels BIATOSS. En termes de moyens, l'ENSAM présente un budget global d'environ 130 M€. La part de contribution directe de l'Etat (salaire des fonctionnaires et dotation) est de 67%, le reste provient de l'activité des personnels (contrats de recherches, R et D, Taxe d'apprentissage, Formation Continue, Collectivités territoriales ...).

**1/ La formation au centre de formation et de recherche de Châlons en Champagne**

Créé en 1806, ce centre fait partie des premiers. De taille modeste vis-à-vis des autres centres, il souffre d'un environnement universitaire et recherche assez faible. Il dispose de 32 000 m<sup>2</sup> en centre-ville. Le site héberge des entreprises en incubation, le CETIM et il est envisagé d'ouvrir un hôtel d'entreprises.

L'équipe comprend 28 enseignants titulaires (dont 1 PU, 11 MCF), 33 enseignants dont 10 PRAG, 5 PREN, 1,5 contractuels.

Le centre prépare à deux diplômes : le diplôme généraliste et le diplôme Ingénieur de l'ENSAM en convention avec l'Université de Reims, spécialité « mécanique », en partenariat avec l'ITII Champagne Ardenne.

Le recrutement est au niveau académique et la création du centre de Metz a eu des conséquences sur le recrutement du centre. Sur une promotion, 29 élèves sur 126 entrent par la filière parallèle, soit 23%. Le flux annuel total de diplômés ingénieurs est de 139 pour un nombre total d'élèves en formation d'ingénieurs de 337.

Le centre anime les relations internationales pour l'ensemble de l'ENSAM avec le Canada.

**2/ La spécialité « mécanique » en partenariat**

Trois centres de formation et de recherche de l'ENSAM (à Aix-en-Provence, Bordeaux- Talence et Châlons-en-Champagne) proposent la spécialité « mécanique » en formation initiale par apprentissage et en formation continue, en partenariat avec l'ITII local (ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur, ITII

Aquitaine et ITII Champagne Ardenne). A Châlons-en-Champagne, le centre a également une convention avec l'université de Reims. En 2010, le centre de Châlons-en-Champagne a permis de diplômer 28 apprentis dans cette spécialité.

Conformément aux conclusions de la dernière évaluation périodique de l'ENSAM l'école devait, au plus vite : « mettre les conventions entre les partenaires en conformité avec R&O et les transmettre au Greffe de la CTI, dûment signées ».

### **3/ Évolution de l'école**

Le centre de Châlons-en-Champagne, qui avait bénéficié d'un renouvellement d'habilitation de 6 ans à compter de 2006 lors de la précédente évaluation, s'est vu attribuer une habilitation restreinte à un an à compter du 1er septembre 2012. La CTI a noté la complexité du montage qui fait intervenir une université en convention, un ITII en partenariat, sans que les conventions formelles existent ; la maîtrise d'œuvre du projet est en charge de l'association pour le développement des formations d'ingénieur en Champagne-Ardenne.

Un rapport à mi-parcours était demandé stipulant que toutes conventions de partenariats soient revues et précisées.

### **4/ Synthèse de l'évaluation**

Il a été constaté un changement de direction générale et de toute l'équipe de management, depuis février 2012.

Toutes les conventions ont été revisitées et mises en conformité.

#### **Points forts**

- un calendrier d'alternance apprécié, avec une alternance régulière et progressive, adaptée au dispositif de formation,
- la bonne reconnaissance par les industriels,
- des moyens expérimentaux variés et de bonne qualité.

#### **Points faibles**

- un recrutement fragile, notamment en formation continue (exclusivement le groupe Renault),
- un taux d'emploi insuffisant,
- le manque d'intégration de la formation dans la vie du centre avec la multiplicité des sites de formation
- le caractère non obligatoire de la mobilité internationale
- une prise de conscience tardive de l'enjeu du niveau d'anglais exigé

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable**, pour **une durée restreinte à 2 ans** à compter **du 1<sup>er</sup> septembre 2013**, à l'habilitation de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers, à délivrer le titre suivant :

-Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers en convention avec l'Université de Reims, spécialité "mécanique", en partenariat avec l'ITII Champagne-Ardenne, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

Le renouvellement de cette spécialité, à partir de la rentrée 2015, sera donc examiné avec l'ensemble des formations de l'Etablissement qui ont obtenu une habilitation restreinte à 3 ans lors du précédent suivi périodique.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes:

- trouver des leviers d'intégration des apprentis avec les élèves du centre,
- mettre en place un observatoire des métiers,
- poursuivre la démarche qualité,
- mettre en place une évaluation des enseignements plus formalisée et systématique,
- finaliser le référentiel des compétences et améliorer leur système d'évaluation,
- généraliser la mobilité à l'international à l'ensemble des apprenants,
- augmenter le taux d'encadrement

Délibéré en séance plénière à Mont Saint Aignan, le 13 février 2013

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2013

Le président



Philippe MASSÉ